

**ASSOCIATION PATRIMOINE
EPARGNE PREVOYANCE –APEP**

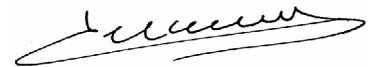
Paris, le 13 mai 2008.

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi du 15 décembre 2005 qui porte diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'assurance (dite « Loi DDAC ») et du décret du 1^{er} août 2006 relatif aux associations souscriptrices de contrats d'assurance de groupe sur la vie applicable à compter du 16 juin 2007, l'Association doit désormais adresser à chaque adhérent une convocation individuelle à l'Assemblée Générale annuelle.

Vous trouverez, donc, au verso, le projet d'ordre du jour de notre Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le lundi 30 juin 2008. A défaut de quorum, les adhérents sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (sur seconde convocation) le lundi 18 août 2008. Un coupon réponse est également joint. Le procès-verbal de cette Assemblée sera disponible sur le site Internet www.cnp.fr/fre/Associations.htm ou par courrier auprès de l'APEP, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris, ou sur simple appel au numéro Indigo : 0820 20 40 46.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Monique Derancourt
Présidente
